

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2024	Objet : Nomination du représentant du conseil municipal aux trois conseils d'écoles pour l'année 2024/2025.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Education, notamment l'article D 411-1, précisant que le conseil d'école est composé
de deux élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal élu par l'assemblée délibérante,
ce dernier devant être renouvelé tous les ans ;

Considérant que pour une bonne administration des affaires communales, Monsieur le Maire propose
Anne FERREIRA, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires – Périscolaire et Petite Enfance,
comme représentante du conseil municipal aux conseils d'écoles Maternelle Les Buissons, Elémentaire
Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Anne FERREIRA représentante du conseil municipal aux trois conseils
d'écoles : Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année
2024/2025.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr